

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 janvier 2021 A 20 HEURES 30**

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 11/01/2021
En exercice :	33	
Présents :	29	Affichage de la convocation : 12/01/2021
Pouvoirs :	3	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 19/01/2021
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Frédérique DAMON, Roland BADOIL, Matthieu VERPILLAT, Ghislaine FROMM.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Mme Anne LANSON PERE DE FABREGUES donne pouvoir à Mme Geneviève HECTOR, Mme Carine BERNY donne pouvoir à M Roland BADOIL, M Sylvère MATHIEU donne pouvoir à Mme Ghislaine FROMM.		
Absents ou excusés :		
Chantal BERTHILLON.		

La séance est ouverte à 20h37.

Monsieur le Maire présente ses meilleurs vœux à l'ensemble du conseil municipal et à la population. Monsieur le Maire rappelle qu'à cette période aurait dû se tenir la traditionnelle cérémonie des vœux. Ce moment de rencontre avec les habitants manque d'autant plus puisqu'il aurait été le premier pour de nombreux nouveaux conseillers. La crise sanitaire a conduit toutes les communes à annuler cet événement.

Monsieur le Maire adresse une pensée à Madame Chantal BERTHILLON, conseillère municipale et lui souhaite un prompt rétablissement.

Monsieur le Maire a invité à la séance du conseil municipal Solange TURPANI, Emilien CHIANTA et Denis MARTIN pour la présentation d'un projet « circuits découvertes ». Il précise que ce projet a été présenté aux membres de la commission Culture.

Présentation du projet « découverte de Vaugneray »

L'idée de ce projet a émergé lors de sa participation à la journée du jeune citoyen durant laquelle elle avait été surprise par le fait que les enfants ne connaissaient pas le village. Quelques temps après, lors d'une ballade dans un village, elle a été séduite par des petites panneaux décrivant l'histoire des bâtiments.

À son retour, elle a alors entrepris de réunir une équipe de 10 personnes habitant Vaugneray et intéressées par le patrimoine du village avec comme objectifs de partager avec le plus grand nombre, petits et grands, les particularités du village, tant au niveau des lieux et bâtiments, que des Hommes qui ont marqué leur passage dans la commune.

Le projet se décline en 3 phases :

- La première phase viserait à créer un chemin touristique dans le centre-bourg. Quelques lieux seront identifiés comme étant intéressants à faire connaître, tant pour ce lieu, sa construction, sa situation, ou peut-être pour la personne qui l'a habité.*
- La deuxième phase consisterait à dessiner un sentier de randonnée pédestre qui fera le tour de la commune. Comme le parcours sera assez long, des retours sur le centre-bourg seront prévus pour permettre à chacun de choisir la durée et la distance de sa balade.*
- Lors, de la troisième phase, un sentier botanique pourrait être créé avec des espèces endémiques de la région.*

*La première étape sur le centre bourg « **Sur les pas de l'histoire de Vaugneray** » pourrait voir le jour en automne 2021.*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 janvier 2021 A 20 HEURES 30**

Lors d'un petit-déj jeunesse, des jeunes ont proposé leur aide : l'un participera à la réalisation d'un QR Code permettant d'accéder à des compléments d'informations ou à des vidéos, un autre au bornage de chemins.

Madame Solange TURPANI insiste sur la démarche participative du projet et invite toute personne intéressée à rejoindre l'équipe.

Monsieur Gerbert RAMBAUD explique qu'il dispose de nombreuses informations historiques qu'il propose de transmettre aux personnes de l'équipe.

Madame Solange TURPANI le remercie et l'invite à lui adresser les documents.

Madame Chantal ROCHE trouve le projet très intéressant. Elle ajoute que la présence d'un guide serait pertinente pour accompagner les groupes sur les sentiers. L'outil informatique peut être un complément mais ne remplace pas le guide. À titre personnel, elle assure des visites guidées à la Basilique Notre-Dame de Fourvière.

Madame Solange TURPANI retient avec plaisir sa candidature pour intégrer l'équipe de bénévoles.

Madame Chantal ROCHE propose également de compléter le projet avec le circuit avec un drone pour permettre aux personnes à mobilité réduite de découvrir les lieux.

Madame Solange TURPANI confirme que cette idée pourrait être une 4^{ème} phase.

Les sources d'informations ont été activées par le groupe de travail : les ouvrages écrits sur Vaugneray comme - Si Vaugneray m'était conté ... initié par Geneviève HECTOR, les interviews auprès des habitants et les recherches personnelles du groupe de travail.

Aussi, elle en profite pour remercier Monsieur le Maire, Daniel JULLIEN pour ses précieux conseils mais également nos deux anciens Maires : Gay BADOIL et Albert VIALATOUX pour le partage de leurs souvenirs.

Elle lance un appel pour recueillir des informations sur l'histoire de Saint-Laurent-de-Vaux.

Monsieur Jean-Pierre NÉMOZ, Conseiller délégué à la commune de Saint-Laurent-de-Vaux, répond qu'il existe un livre sur la commune et qu'il doit être possible de retrouver quelques exemplaires.

Monsieur Gerbert RAMBAUD dispose d'un exemplaire numérique « Histoire d'un petit village des Monts du Lyonnais ».

Monsieur Joao DA ROCHA est très intéressé par le projet et demande les dates des prochaines réunions.

Madame Solange TURPANI répond que le groupe de travail se réunit tous les lundis matin de 8h30 à 10h30 mais qu'il est possible de provoquer une réunion à un autre moment. Elle est joignable par téléphone au 06 80 36 17 70 ou par courriel solange.turpani@orange.fr

Monsieur le Maire recueille l'assentiment du conseil municipal sur ce projet.

Madame Chantal ROCHE pense que le projet pourrait intéresser les tours opérateurs.

Madame Solange TURPANI confirme. Elle ajoute qu'elle a pris contact avec les services du Département du Rhône pour faire le lien avec les chemins de randonnées.

Monsieur le Maire remercie Solange TURPANI et l'ensemble de l'équipe pour ce remarquable travail.

(Solange TURPANI, Emilien CHLANTA et Denis MARTIN quittent la salle du conseil.)

Monsieur le Maire souhaite poursuivre avec la présentation d'un autre projet non dépourvu de lien avec le patrimoine. En effet, il a rencontré le propriétaire d'une collection d'instruments de musique mécanique à la recherche d'un nouveau lieu d'exposition.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 janvier 2021 A 20 HEURES 30**

Ouverture d'un Musée de la musique mécanique

Monsieur le Maire explique le projet d'accueillir ce musée dans les locaux de la Visitation : le propriétaire mettrait à disposition les instruments et conserverait à sa charge leur entretien. La commune pourrait organiser des visites dans ce lieu. Ce projet implique un travail de réhabilitation du site.

Pour Monsieur Gerbert RAMBAUD, il s'agit d'une opportunité. Il s'interroge sur le lien possible avec les autres musées du territoire.

Monsieur Daniel MALOSSE, Adjoint en charge des Finances répond que le lien avec les autres musées n'est pas évident et que la question ne s'est pas posée au niveau intercommunal.

Monsieur Gerbert RAMBAUD pensait par exemple au musée Antoine BRUN de Sainte-Consoise.

Monsieur le Maire explique qu'aujourd'hui, le musée fonctionne avec des bénévoles et des services civiques. Sur le plan financier, l'association réussissait à se dégager une marge.

Monsieur Jean-Pierre NÉMOZ propose la cohabitation avec une exposition permanente et des expositions itinérantes.

Monsieur le Maire renvoie la question à la commission Culture. Le centre du Cloître pourrait devenir un jardin remarquable au sens large pour un attrait supplémentaire. Geneviève HECTOR proposait de conserver le lieu de mémoire du Monastère de la Visitation.

Madame Yolande CHAREYRE propose de faire le lien avec le circuit découverte.

Madame Isabelle VIDAL demande si les instruments fonctionnent et s'ils peuvent être utilisés pour des événements comme la fête de la musique.

Madame Geneviève HECTOR confirme puisqu'aujourd'hui, les bénévoles jouent des instruments pour les animations du village.

Madame Chantal ROCHE imagine des partenariats possibles avec les écoles.

Monsieur Roland BADOIL demande des précisions sur le calendrier.

Monsieur le Maire répond que l'association quitte les locaux de la commune d'Oingt en mars 2021 mais que le propriétaire peut stocker les instruments jusqu'à l'ouverture du Musée à Vaugneray.

Madame Sandrine ARNAUD, Conseillère déléguée à la Jeunesse, demande les raisons de leur départ de la commune d'Oingt.

Monsieur le Maire répond qu'un autre local n'a pas pu leur être proposé, une solution a pourtant essayé d'être trouvée au niveau de l'intercommunalité.

Monsieur Gerbert RAMBAUD ajoute qu'il s'agirait d'une bonne nouvelle si ce musée s'installait à Vaugneray.

Monsieur le Maire propose d'organiser une visite sur site des conseillers pour connaître l'histoire du lieu.

Madame Sandrine ARNAUD ajoute qu'il faudra associer les habitants au projet.

M BOUKACEM Safi est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Madame Sandrine ARNAUD propose de modifier sa remarque sur le temps de travail à l'USOL (page 5).

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 21 décembre 2020 à l'unanimité des membres présents à cette séance.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 janvier 2021 A 20 HEURES 30**

Délibération n° 2021 01 18 n° 01 : FINANCES – Budget principal - Ouverture anticipée de crédits au Budget 2021.

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice, « l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. [...]

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Les crédits ouverts en 2020 s'élèvent à 4 505 000 € dont 335 000 € de crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur Daniel MALOSSE, Adjoint en charge des Finances explique que le budget est voté traditionnellement en mars à Vaugneray. En attendant ce vote, des dépenses peuvent être nécessaires en investissement. Pour permettre à la commune de faire face à des dépenses d'investissement, il faut soit l'avoir prévu dans les restes à réaliser de l'année précédente soit prendre une délibération ouvrant de manière anticipée des crédits.

Dans l'attente du vote du budget principal 2021 de la commune, il est proposé l'ouverture anticipée des lignes budgétaires en section d'investissement :

Chapitre / opération	Budget 2020	Montant ouvert dans la limite de 25 %	Affectation
0050 - Stade et divers équipements sportifs	206 407, 94 €	25 000 €	Etudes et maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un terrain multisport
0060 – Eclairage public	130 230, 13 €	15 000 €	Travaux et équipements éclairage public
0069 - Aménagement parc locatif	256 272, 00 €	15 000 €	Travaux dans le parc locatif
0143 - Travaux dans les salles municipales	79 735, 44 €	10 000 €	Travaux dans les salles
0144 - Travaux dans les bâtiments communaux	89 072, 45 €	10 000 €	Travaux dans les bâtiments communaux
0714 – Voirie	70 808, 40 €	10 000 €	Travaux voirie
21 – Immobilisations corporelles	85 851, 00 €	5 000 €	Equipements

Le Conseil municipal, par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) autorise Monsieur le Maire jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans les conditions susmentionnées ; donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2021 01 18 n° 02 : FINANCES – Budget annexe Plan Local de l'Habitat - Ouverture anticipée de crédits au Budget 2021

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux disposition de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice, « l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 janvier 2021 A 20 HEURES 30**

limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. [...]

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Les crédits ouverts en 2020 s'élèvent à 2 220 260 € dont 132 007, 18 € de crédits afférents au remboursement de la dette.

Dans l'attente du vote du budget principal 2021 de la commune, il est proposé l'ouverture anticipée des lignes budgétaires en section d'investissement :

Chapitre / opération	Budget 2020	Montant ouvert dans la limite de 25 %	Affectation
014 – Logements 17 place du marché	850 000 €	60 000 €	Etudes et maîtrise d'œuvre

*Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) autorise Monsieur le Maire jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans les conditions susmentionnées ; donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.***

Délibération n° 2021 01 18 n° 03 : FINANCES - Subvention au titre des amendes de police relatives à la circulation routière - Engagement à réaliser les travaux – Opération rue des Chardons.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération du 20 juillet 2020 concernant l'utilisation des recettes supplémentaires procurées par le produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

Le projet concerne la sécurisation de la rue des Chardons

Ce projet d'aménagement a pour objectifs :

- Création de deux ouvertures dans le mur existant servant aujourd'hui de clôture à la copropriété de l'immeuble Green Park. Les ouvertures feront 1,40 m de large afin d'assurer l'accessibilité des personnes à mobilité réduites,
- Mise en œuvre d'une clôture en panneaux grillagés soudés verts d'une hauteur de 1,50 m, comme ceux existant à proximité et dans la copropriété de l'immeuble, afin de rester homogène et de séparer la copropriété et le cheminement,
- Mise en place d'un revêtement au sol composé de graviers 6/14 locaux avec plaque stabilisatrice pour que les poussettes et fauteuils roulants puissent y circuler aisément.

Monsieur Roland BADOIL demande si le chemin sera piétonnier ou ouvert aux vélos.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agira d'un chemin piétonnier.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 janvier 2021 A 20 HEURES 30**

Dans sa séance du 9 octobre 2020, la commission permanente du Conseil Départemental a accordé une subvention de 11 150 €.

Il est demandé à la commune de Vaugneray de s'engager à la réalisation des travaux.

Le Conseil municipal, par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) accepte la subvention d'un montant de 11 150€ ; confirme la réalisation des travaux prévus au budget principal de la commune.

Délibération n° 2021 01 18 n° 04 : FONCIER - Attribution d'une subvention à la société ALLIADE HABITAT pour la construction de 9 logements locatifs sociaux dans le cadre de l'opération immobilière de la société PRIMALOGE, rue du Dronaud.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la société PRIMALOGE a déposé un permis de construire pour une opération immobilière de 18 logements sur un terrain situé 25, rue du Dronaud.

La société PRIMALOGE a conclu un contrat de réservation avec la société ALLIADE HABITAT, bailleur social, sur l'acquisition en VEFA des 18 logements. Parmi les 18 logements, il est prévu 9 logements locatifs sociaux de type T4, d'une surface habitable de 92 m², et se composant de 2 PLAI, 4 PLUS et 3 PLS.

Afin de soutenir la production de logements sociaux sur le territoire de la commune de Vaugneray, et dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accorder une subvention de 2 000 € par logement à la société ALLIADE HABITAT pour les 9 logements locatifs sociaux, soit la somme de 18 000 €.

Monsieur le Maire précise que cette somme de 18 000 € sera déductible du prélèvement opéré annuellement sur les ressources fiscales de la commune au titre de l'article L. 302-7 du Code de la construction et de l'habitation.

Le Conseil municipal, par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) décide d'accorder une subvention de 18 000 € à la société ALLIADE HABITAT pour la construction de 9 logements locatifs sociaux du programme immobilier PRIMALOGE, sis 25, rue du Dronaud ; dit que le versement de cette subvention interviendra à compter du dépôt de la déclaration d'ouverture de chantier ; autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à la mise en place de cette subvention ; dit que la dépense correspondante sera imputée budget principal.

Délibération n° 2021 01 18 n° 05 : VOIRIE - Dénomination de voirie - Programme immobilier " Nature En Scène ".

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la société SFHE est titulaire d'un permis de construire valant division pour l'aménagement et la construction du programme immobilier " Nature En Scène " sur le quartier de la Déserte. Ce programme de 77 logements comporte certaines voiries ayant vocation à être cédées à la commune à l'issue des travaux.

Afin de faciliter les démarches de la société SFHE pour la desserte des équipements publics par les différents concessionnaires de réseaux, il est nécessaire de procéder à la dénomination des différentes voies qui compose le lotissement.

- ✓ **Voirie A-B (voirie rouge) : Montaigne**
- ✓ **Voirie C-D (voirie bleue) : Rabelais**
- ✓ **Voirie E-F (voirie orange) : Louise Labé**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 janvier 2021 A 20 HEURES 30

✓ Voirie G-H (voirie mauve) : La Boétie

VU l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts fonciers de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles ;

Le débat s'engage sur plusieurs propositions de dénomination :

Madame Isabelle VIDAL propose des noms en lien avec les insectes puisque les demoiselles sont aussi des libellules en lien avec le chemin des Demoiselles, Monsieur Roland BADOIL propose des noms en lien avec les vents du fait de la proximité de la rue Moulin à Vent.

Monsieur le Maire propose des noms en lien avec le théâtre comme Rabelais.

Monsieur Gerber RAMABUD retient l'idée en proposant Montaigne, Madame de Sévigné ou encore Pascal.

Monsieur Safi BOUKACEM constate qu'il n'y a pas de femmes dans les propositions.

Madame Ghislaine FROMM confirme que cela est d'autant plus surprenant à proximité du chemin des Demoiselles.

Madame Isabelle VIDAL aimerait bien qu'il y ait au moins une femme.

Le Conseil municipal, par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) décide de dénommer les différentes voiries du lotissement " Nature En Scène " de la façon suivante : Voirie A-B (voirie rouge) : Montaigne ; Voirie C-D (voirie bleue) : Rabelais ; Voirie E-F (voirie orange) : Louise Labé ; Voirie G-H (voirie mauve) : La Boétie ; charge Monsieur le Maire de procéder aux formalités nécessaires auprès des services du cadastre et des impôts.

Délibération n° 2021 01 18 n° 06 : SCOLAIRE - Participations scolaires - Année scolaire 2020-2021.

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions du Code de l'Éducation, « lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence ».

Il appartient alors au Conseil municipal de fixer le montant de la participation scolaire pour les enfants scolarisés hors de leur commune d'origine et ayant fait l'objet d'une dérogation pour l'année scolaire 2020-2021.

Suite à la réunion intercommunale du 16 décembre 2020, la participation est fixée à :

Enfants accueillis en école maternelle	550 euros - pour mémoire en 2020, 538 euros
Enfants accueillis en école primaire	275 euros - pour mémoire en 2020, 269 euros

Des conventions devront intervenir en fonction des effectifs concernés avec les communes de Brignais, Brindas, Brussieu, Chaponost, Charbonnières-les-Bains, Craponne, Francheville, Grézieu-la-Varenne, Marcy-l'Étoile, Messimy, Pollionnay, Soucieu-en-Jarrest, Saint-Genis-



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 janvier 2021 A 20 HEURES 30**

Laval, Saint-Genis-les-Ollières, Sainte-Consorce, Sainte-Foy-lès-Lyon, Tassin-la-Demi-Lune, Thurins et Yzeron.

Madame Béatrice DUMORTIER, Adjointe à la Politique Éducative Locale, présente les situations dans lesquelles la participation est obligatoire.

Monsieur Mathieu VERPILLAT demande le nombre d'enfants concernés.

Madame Béatrice DUMORTIER répond qu'il y a 22 élèves résidant sur la commune sont scolarisés dans une école extérieure, essentiellement à Grézien-la-Varenne et 9 élèves venant de l'extérieur, notamment de Craponne.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.212-8 et R.212-21.

*Le Conseil municipal, par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) accepte les tarifs de participations proposés pour l'année scolaire 2020-2021 : 550 € pour les enfants de maternelle ; 275 € pour les enfants de primaire ; **dît que** ce montant est divisé par deux en cas de garde alternée sur deux communes différentes et sous réserve d'un accord préalable entre communes sur cette répartition : 275 € pour les enfants de maternelle; 137,50 € pour les enfants de primaire ; **autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec les communes concernées ; **dît que** cette contribution est obligatoire dans les cas énoncés dans l'article R.212-21 du Code de l'Éducation et sera inscrite au budget 2021.*

Communication n° 2021 01 18 n° 01 : Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°	Date	Domaine	Objet	Montant
30/12/2020		Transfert de l'autorisation de stationnement n° 03	Sté RM Taxi	À compter du 1er janvier 2021 Taxe de voirie des taxis 50,45€
30/12/2020	10 Rue de la Maletière	Bail pour un appartement dans l'immeuble communal		Loyer mensuel de 271,72 €

AUTRES INFORMATIONS :

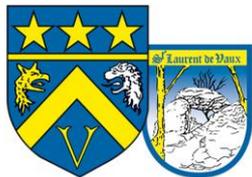
➤ **Campagne de vaccination**

Monsieur le Maire fait le point sur la campagne de vaccination aux Emeraudes qui devrait se terminer le 18 février 2021. La CCVL s'est renseignée pour l'ouverture d'un centre mais face à la pénurie de vaccins, la question ne sera pas envisagée avant mars 2021.

Monsieur Gérard DUPLAT demande si tous les résidents des EHPAD ont été vaccinés.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une répartition définie par l'Agence Régionale de Santé.

Madame Chantal ROCHE précise qu'un centre a été ouvert à Lyon-Gerland.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 janvier 2021 A 20 HEURES 30**

Monsieur le Maire a entendu dire que ce centre réalisait environ 400 vaccinations par jour. À l'échelle de la métropole lyonnaise, ce nombre lui paraît peu important.

➤ **Espace partagé de travail à la Mairie annexe de Saint-Laurent-de-Vaux**

Monsieur Jean-Pierre NÉMOZ, Conseiller délégué à la commune de Saint-Laurent-de-Vaux, rappelle qu'un espace partagé de travail a été proposé aux habitants à la Mairie annexe de Saint-Laurent-de-Vaux. L'opération est un succès puisque 2 à 3 personnes sont présentes tous les jours pour 4 connexions possibles. Le public est très diversifié : un enseignant, un informaticien.

L'espace est ouvert de 7h30 à 19h30 sur inscription préalable auprès de lui.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22h30.